

Délibération n°3/2022Nomenclature ACTE :  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt-deux, le 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents :** Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Nicolas CHEVALLIER, Emilie BERGONHE, Philippe PERCHE, Gilles JACQUET, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Chyenne GREAULT et Josette DOUBIAS.

**Pouvoir :** Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT

**Secrétaire de séance :** Nicolas CHEVALLIER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation :  
28 janvier 2022

### TRAVAUX DE REPRISE DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 16 novembre 2021, le devis de l'Entreprise ROY Jérôme pour un montant de 10 095,00 € HT soit 12 114,00 € TTC a été validé pour les travaux de reprise des toitures des bâtiments suivants :

- Eglise Notre Dame,
- Ateliers municipaux,
- Espace Jacques Gaulme.

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département et l'Etat, Madame le Maire demande l'approbation par le conseil municipal du plan de financement proposé.

**Plan de financement :**

SUBVENTIONS	MONTANTS HT	%
Département (D.S.D.)	5 000,00 €	50
Etat (D.E.T.R.)	3 028,50 €	30
Autofinancement commune	2 066,50 €	20
Total Général HT	10 095,00 €	100

Pour extrait certifié conforme,  
Hérissou, le 9 février 2022  
Le Maire,  
S. CUSIN-PANIT

